

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24382110

Déposé
26-03-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0413600278

Nom(en entier) : **Euthérapie Benelux**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Boulevard International 57
: 1070 Anderlecht**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS (TRADUCTION,
COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître **Bernard Sacré**, notaire associé à Ixelles, le 6 novembre 2023, portant la mention d'enregistrement suivante :« *répertoire 2023/1850 Rôle(s): 3 Renvoi(s): 0 Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE BRUXELLES 5 le dix novembre deux mille vingt-trois (10-11-2023)* »

Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 27271 Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00) Le receveur»

que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "**EUTHERAPIE BENELUX**", ayant son siège à Anderlecht (1070 Bruxelles), Boulevard International 57, a décidé de ce qui suit :**1/ Modification des statuts**

L'assemblée décide de modifier l'article 21, 3, a, i ('Représentation de la société') comme suit :

« *i. Autoriser l'ouverture des comptes bancaires ;* »**2/ Démission et nomination d'administrateurs**

L'assemblée prend acte de la démission présentée par Monsieur Philip Van Muylders de sa fonction d'administrateur et ce, avec effet à ce jour. La décharge pour l'exercice de son mandat, tant pendant l'exercice social clôturé le 30 septembre 2023, que depuis le début de l'exercice en cours jusqu'à la date susvisée, sera soumise aux assemblées annuelles appelées à approuver les comptes annuels relatifs auxdits exercices.

L'assemblée décide ensuite d'appeler à la fonction d'administrateur:

Monsieur François Albert Vilette, né à Roubaix (France), le 3 décembre 1965, demeurant à Paris 15ème (France), 11 rue George Bernard Shaw.

Sauf réélection, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2024, approuvant les comptes relatifs à l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2023.

Son mandat n'est pas rémunéré.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME,**Bernard Sacré, notaire associé.**

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal et 2 procurations en annexe ;
- statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").